

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
LE JEUDI 31 MAI 2012**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 19 heures 30 à la salle municipale, le jeudi 31 mai 2012, sous la présidence du maire, monsieur François Lagacé.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Alphée Pelletier, monsieur Rémi Béchard, madame Carole Lévesque et monsieur Pascal Hudon.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Il est constaté que les avis de convocation aux fins de la présente session ont été donnés à tous et chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.

Il est prévu à l'ordre du jour le point suivant :

1. Adoption du règlement d'emprunt de la régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest.

110-05-2012

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- ⇒ **QUE LE CONSEIL** de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le règlement d'emprunt n° 001-2012 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest.
- ⇒ **QUE LEDIT RÈGLEMENT** fait partie intégrante du présent procès-verbal et portera le nom de : ANNEXE A.

111-05-2012

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
la levée de l'assemblée à 20H04.**

  
Maire

  
Secrétaire-trésorière